



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil d'agglomération de Rivière-Rouge

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 7 AVRIL 2015

Province de Québec Ville de Rivière-Rouge

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil d'agglomération de Rivière-Rouge tenue à la salle du conseil de l'hôtel de ville de Rivière-Rouge, le mardi 7 avril 2015 à 19 h 30, à laquelle sont présents Mme la conseillère Diane Gargantini ainsi que MM. les conseillers Denis Charette, Daniel Forget, Denis Lacasse, Yves Sigouin et André Tremblay.

Formant quorum et siégeant sous la présidence de Mme Déborah Bélanger, mairesse de la Ville de Rivière-Rouge.

Est absente au cours de la présente séance, la conseillère Céline Beauregard (maresse de la Municipalité de La Macaza).

La directrice générale, Mme Julie Godard, et la greffière adjointe, Mme Lise Cadieux, sont aussi présentes.

Mme Nicole Bouffard, trésorière, et Mme Carine Lachapelle, directrice du Service d'urbanisme et d'environnement, sont également présentes jusqu'à la fin de la séance.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte à 19 h 30. La mairesse de la Ville de Rivière-Rouge et présidente de l'assemblée, Mme Déborah Bélanger, constate la régularité de la séance étant donné qu'il y a quorum et que les avis de convocation de la séance extraordinaire ont été signifiés à tous les membres du conseil conformément aux dispositions des articles 323 et 338 de la *Loi sur les cités et villes*.

007/07-04-15-A

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par le conseiller Denis Lacasse
Appuyé par le conseiller Daniel Forget
Et résolu à l'unanimité :

Que l'ordre du jour de la présente séance soit adopté tel que préparé par la greffière, Mme Lucie Bourque :

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 2 février 2015
3. Rapport financier pour l'exercice financier 2014 incluant le rapport du vérificateur externe – Dépôt et approbation
4. Appropriation du surplus accumulé pour l'aménagement du centre d'exposition de la gare et du Parc de la Gare – Mandat professionnel pour la conception d'un plan directeur d'aménagement
5. Période de questions du public
6. Levée de la séance extraordinaire

ADOPTÉE

008/07-04-15-A

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 2 FÉVRIER 2015

CONSIDÉRANT que les membres du conseil d'agglomération ont tous reçu le procès-verbal de la séance ordinaire du 2 février 2015 dans les délais requis et s'en déclarent satisfaits;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil d'agglomération de Rivière-Rouge

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 7 AVRIL 2015

Il est proposé par le conseiller Yves Sigouin
Appuyé par le conseiller Denis Charette
Et résolu à l'unanimité :

Que le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'agglomération du 2 février 2015 soit adopté tel que préparé par la greffière.

ADOPTÉE

RAPPORT FINANCIER POUR L'EXERCICE FINANCIER 2014 INCLUANT LE RAPPORT DU VÉRIFICATEUR EXTERNE – DÉPÔT ET APPROBATION

Mme Nicole Bouffard, trésorière, dépose et présente en résumé le rapport financier annuel consolidé, incluant le rapport du vérificateur externe, pour l'Agglomération de Rivière-Rouge pour l'exercice financier 2014, terminé le 31 décembre 2014, tel que préparé par M. Daniel Tétreault, comptable agréé.

APPROPRIATION DU SURPLUS ACCUMULÉ POUR L'AMÉNAGEMENT DU CENTRE D'EXPOSITION DE LA GARE ET DU PARC DE LA GARE – MANDAT PROFESSIONNEL POUR LA CONCEPTION D'UN PLAN DIRECTEUR D'AMÉNAGEMENT

Le traitement de l'item en titre n'est plus requis à la présente séance.

PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

Mme Déborah Bélanger, mairesse, invite les citoyens présents à poser des questions.

Aucune question n'est posée au cours de la présente séance.

009/07-04-15-A

LEVÉE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE

Il est proposé par le conseiller Denis Charette
Appuyé par le conseiller Denis Lacasse
Et résolu à l'unanimité :

Que la présente séance extraordinaire soit et est levée. Il est 19 h 37.

ADOPTÉE

Déborah Bélanger
Mairesse

Lise Cadieux
Greffière adjointe

Je, Déborah Bélanger, mairesse de la Ville de Rivière-Rouge, atteste, conformément à l'article 53 de la *Loi sur les cités et villes*, que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature de toutes les résolutions qu'il contient et que je n'ai pas apposé mon droit de veto à aucune desdites résolutions.

Déborah Bélanger, mairesse